

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 AVRIL 2022

DELIBERATION N°2022.00157

PROGRAMME DE COOPERATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (PROCESS) – SUBVENTION POUR LA REALISATION DU SALON TATOU JUSTE 2022 A L'ASSOCIATION TATOU JUSTE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 avril 2022

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 58 Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de voix : 62

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU, Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents:

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard Nora BONNET. M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, CADEGROS, Stéphanie CALACIURA, M. Régis Mme Denis CHAMBE, Marc CHASSAUBENE, André CHARBONNIER, M. M. Marc CHAVANNE. Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. M. FRANCOIS. M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON. Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE. M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT. M. Hervé REYNAUD. M. Jean-Paul RIVAT. SARDAT, M. Jean-Marc Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

RECU EN PREFECTURE

Le 25 avril 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20220414-D202200157I0

DATE D'AFFICHAGE :25 avril 2022

Pouvoirs:

M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. David FARA,

M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,

M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,

M. Marc TARDIEU donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET, M. Jérôme GABIAUD, M. Yves MORAND



DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 AVRIL 2022

PROGRAMME DE COOPERATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (PROCESS) – SUBVENTION POUR LA REALISATION DU SALON TATOU JUSTE 2022 A L'ASSOCIATION TATOU JUSTE

Le territoire de Saint-Etienne Métropole se caractérise par une forte présence de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), avec plus de 21 000 emplois locaux, soit 14 % de l'emploi total et même 20% pour le seul secteur privé, et représente un poids 1,35 fois supérieur à la moyenne nationale. Les entreprises de l'ESS sont sources d'innovation et pourvoyeuses de solutions locales en réponse aux besoins sociaux et aux évolutions sociétales que ce soit pour les habitants, les acteurs privés ou publics. Ces entreprises interviennent dans de nombreux domaines : l'agriculture, l'alimentation et les circuits courts, la santé, la mobilité, le commerce de proximité, la culture et les loisirs, la transition écologique, ou même encore l'industrie.

Saint-Étienne Métropole a engagé une politique publique volontariste dédiée à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), pour accompagner et professionnaliser les entreprises de l'ESS. Le principal enjeu est d'accélérer les créations d'emplois dans l'ESS et de pérenniser les entreprises de l'ESS à fort impact social.

Le plan d'actions de Saint-Etienne Métropole se décline en guatre axes :

- 1. Sensibiliser et promouvoir l'ESS,
- 2. Favoriser l'émergence et l'accompagnement des projets d'entrepreneuriat de l'ESS,
- 3. Consolider le développement des entreprises de l'ESS,
- 4. Favoriser le changement d'échelle et la pérennisation des entreprises de l'ESS.

Connaître et faire connaître l'ESS pour stimuler le développement de l'emploi constitue l'un des enjeux de cette démarche à l'échelle de la Métropole.

C'est pourquoi Saint-Etienne Métropole a décidé de soutenir l'association Tatou Juste notamment dans le cadre du salon qu'elle organise.

L'association Tatou Juste (près de 50 bénévoles) organise depuis 2006 le salon Tatou Juste, événement dédié aux initiatives pour faire autrement et vivre mieux, ensemble, avec notre environnement, qu'il soit urbain ou rural. Tatou Juste fédère les acteurs de la solidarité, du développement durable, de l'économie sociale et solidaire et de la consommation responsable; les exposants sont engagés sur 14 thématiques de la vie. Pour approfondir les sujets, des conférences avec des acteurs d'envergure nationale sur des sujets de fonds sont organisés ainsi que des table-rondes avec les acteurs du territoire, soit une centaine d'animations. Cet événement fait également partie des actions de promotion de l'ESS sur le territoire.

Chaque année, le salon Tatou Juste regroupe près de 200 exposants et plus de 9 000 visiteurs en moyenne. Aussi, ce salon représente un temps phare pour la valorisation des entreprises, des actions et des projets de l'ESS. L'évènement contribue à présenter des initiatives sur des sujets comme l'agriculture et l'alimentation, la culture et les médias, le financement de l'ESS, l'habitat, la mobilité, le réemploi...etc. Le salon est également un vecteur de sensibilisation des modes d'entreprendre et d'agir autrement.

De par l'animation effectuée, le salon est un temps de rencontre entre exposants ce qui favorise l'émergence de partenariats et de projets nouveaux.

La convention avec Tatou Juste prévoit la mise à disposition d'un emplacement pour un stand dédié à l'ESS à destination de Saint-Etienne Métropole, qui pourra par ce biais valoriser les actions du programme PROCESS et les porteurs de projets accompagnés sur le territoire. En 2021, les structures accompagnées dans la cadre du Booster de l'innovation sociale ont ainsi pu valoriser leur savoir-faire, à tour de rôle, sur le stand de Saint-Etienne Métropole.

Tatou Juste est une association du territoire de Saint Etienne, reconnue pour son ancrage local et pour sa connaissance des acteurs ESS du département de la Loire.

En plus de l'organisation du salon, Saint-Etienne Métropole demande à l'association de contribuer plus globalement à la valorisation des actions ESS du territoire sur ses différents supports numériques et la plateforme régionale Ambition ESS mise en ligne en avril 2021. En parallèle, 134 publications d'évènements sur le territoire, des sujets d'actualités et des offres d'emplois ont été effectuées sur la page Facebook Ambition ESS Loire / Haute-Loire suivi par plus de 900 abonnés.

Les modalités de versement de la subvention attribuée à Tatou Juste sont définies dans la convention ci-jointe et tiennent compte d'éventuels impacts de la crise sanitaire sur les conditions de réalisation du salon. Ainsi, elles prennent en compte plusieurs situations (réalisation, report, annulation de l'évènement ou réduction de la programmation).

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- <u>autorise le versement d'une subvention à Tatou Juste d'un montant global de 6 500 € pour l'année 2022 ;</u>
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention entre Saint-Etienne Métropole et Tatou Juste, permettant le versement de la subvention et toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire.
- la dépense correspondante sera imputée au compte SERV/65748/PROCE

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU